



## COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité  
M. François Bergeron, citoyen  
Mme Francine Boivin, citoyenne  
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité  
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Invités et  
invitées

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale  
M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (8 h 34 à 8 h 50)  
M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air (départ : 8 h 57; retour : 10 h 41)  
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire  
Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction  
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (8 h 33 à 9 h 43)  
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités  
Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (arrivée : 9 h 08)  
Mme Marie-Andrée Levasseur, directrice – Centre d'exposition Raymond-Lasnier et des arts visuels (9 h 08 à 10 h 14)  
M<sup>e</sup> Frédéric Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier (10 h 42 à 10 h 53)  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (9 h 48 à 11 h 24)  
Mme Cindy Moreau, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique  
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (10 h 42 à 10 h 53)  
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 8 h 46)

Absences : M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal  
Mme Valérie Martel, citoyenne

*Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.*

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 32. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Le président demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2024**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 11 juin 2024 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal du 30 mai 2024 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Rénovation/démolition des casse-croûtes dans certains parcs de la Ville**

Depuis longtemps, des casse-croûtes sont présents dans certains parcs municipaux. La Ville délègue son pouvoir à un tiers, et l'entretien n'est pas priorisé en gestion des actifs. Lorsque vient le temps de rénover un bâtiment, le casse-croûte ou l'espace de restauration est exclu d'emblée puisque la Ville ne souhaite pas prendre la responsabilité du respect des règles de salubrité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Est-ce à la Ville de fournir un casse-croûte ou un espace de restauration? Faut-il exclure d'emblée la rénovation de ces espaces ou les étudier au cas par cas? Il est alors proposé que la Ville se retire totalement de la gestion des casse-croûtes, mais qu'elle offre des réfrigérateurs et des branchements de services aux organismes qui souhaitent vendre des boissons et des aliments non transformés durant des tournois ou autres événements. Les membres du comité et les personnes invitées discutent des tâches et des mandats qui sont de la responsabilité de la Ville, des répercussions pour les organismes si la Ville retire ses casse-croûtes, de la vision d'ensemble des parcs et espaces verts, de

rythme de fermeture des casse-croûtes (selon les rénovations) et de la situation dans les autres villes. Ils demandent qu'une fois la recommandation formulée, le conseiller du district où se trouve le parc Jean-Perron soit informé de la recommandation du comité.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande que la Ville n'offre plus de casse-croûtes et d'espace de restauration dans ses parcs, mais qu'elle mette à la disposition des organismes des réfrigérateurs et des branchements de services dans le cadre de tournois ou d'événements. Approuvé à l'unanimité.

7. **Écart budgétaire enveloppe du Programme de soutien des organismes jeunesse par adhésion**

Les organismes jeunesse par adhésion sont les associations sportives et les organismes communautaires comme les Scouts, les cadets et les 4H. Ces organismes reçoivent une subvention gérée par une enveloppe budgétaire fixe, qui ne tient pas compte du nombre réel de membres. Afin que les organismes jeunesse puissent augmenter leur nombre de membres résidents, il est proposé de leur verser une subvention en fonction du nombre réel de leurs membres, ce qui présente un écart d'environ 5 000 \$ au budget prévu.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'autoriser la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire à octroyer les subventions annuelles aux organismes jeunesse par adhésion en fonction du nombre réel de membres résidents. Approuvé à l'unanimité.

8. **Mandat de travailler sur un projet d'une centrale d'équipement accessible au parc Lambert (suivi de dossier)**

L'automne dernier, une présentation a été faite sur le projet de centrale d'équipement accessible au parc Lambert, projet qui pourrait être géré par la Maison Grandi-Ose. À ce moment, des analyses et des chiffres précis avaient été demandés afin de prendre une décision éclairée. Si la Ville décide d'aller de l'avant et de donner un mandat de gestion à la Maison Grandi-Ose, elle devra débloquer un budget de 50 000 \$ pour la première année et de 30 000 \$ pour les années subséquentes. Lorsque le programme de subvention de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) prendra fin, la Ville devra assumer seule tous les coûts de la centrale d'équipement. Dans le cadre de l'analyse effectuée, des enjeux ont été soulevés : choix de l'emplacement étudié selon les critères (variété des plateaux, fréquentation du parc et disponibilité des locaux), capacité financière pour l'ajout d'un nouveau service et réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction de la culture, des

loisirs et de la vie communautaire (DCLVC). C'est pourquoi la DCLVC recommande de maintenir l'offre de prêts d'équipement hivernal à la bibliothèque de La Franciade en 2024-2025, d'envisager le Pavillon des Seigneurs comme emplacement lorsqu'il sera reconstruit et d'insérer la demande budgétaire pour une centrale d'équipement au parc Lambert au budget 2025. Une décision pourra être prise par le conseil municipal durant les discussions budgétaires.

Les membres du comité et les personnes invitées discutent de l'emplacement ciblé par la Maison Grandio-Ose et de la possibilité pour cet organisme de chercher d'autres subventions pour réduire la contribution de la Ville, de la subvention accordée par l'URLS, du budget nécessaire, d'un seul emplacement pour le prêt d'équipement et de la possibilité d'utiliser le réseau des cinq bibliothèques municipales pour offrir le service à toute la population, de l'ajout d'un niveau de service qui n'est pas une priorité par rapport au maintien d'actions déjà en place et du lien de la recommandation avec le premier objectif de l'orientation n° 1 du Plan d'orientations de la direction générale (favoriser les services de proximité), plan arrimé au Plan d'orientations politiques des membres du conseil municipal.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de poursuivre le prêt d'équipement pour la saison hivernale 2024-2025 à la bibliothèque de La Franciade et de mettre au budget 2025 la demande financière pour la centrale d'équipement au parc Lambert pour décision par le conseil municipal. Adopté à la majorité des voix exprimées.

**9. Plan d'action de la Politique d'art public**

La Politique d'art public, adoptée en 2006, a été mise à jour et adoptée en 2022. Le plan d'action 2024-2026 répond aux neuf objectifs énoncés dans la Politique et comprend trente actions qui seront déployées progressivement sur trois années. Certaines des actions sont expliquées et des exemples concrets donnés.

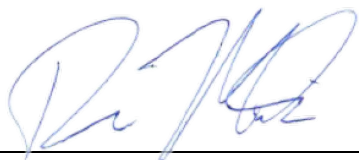
**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'adopter le plan d'action 2024-2026 de la Politique d'art public et sa mise en application jusqu'en 2026. Adopté à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 35 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. René Martin  
Président du comité et conseiller  
municipal



---

Mme Carine Houle  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités